



## BUREAU SYNDICAL DU 27 MAI 2021

### PROCÈS VERBAL

---

Le vingt-sept mai deux mille vingt-et-un, les membres du Bureau syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqué.e.s le douze mai deux mille vingt et un, se sont réuni.e.s à 14h00.

#### Étaient présents :

##### Au titre de la Métropole du Grand Paris :

*En présentiel, 12 rue Villiot :*

M. OLLIER

*En visioconférence :*

M. BERRIOS

M. VAUGLIN

##### Au titre du Conseil de Paris :

*En visioconférence :*

Mme BLAUDEL

Mme BROUSSE

##### Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

*En visioconférence :*

M. LARGHERO

##### Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

*En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :*

M. MOLOSSI

*En visioconférence à partir de 14h19 :*

M. BEDREDDINE

##### Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

*En visioconférence :*

M. GUERIN

##### Au titre de Troyes Champagne Métropole :

*En visioconférence :*

M. VIART

#### Était absent excusé :

M. BEDREDDINE jusqu'à 14h19

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 14h.

M. le Président reprend l'ordre du jour de la séance qui a été adressé à chaque élu.e, accompagné des rapports de présentation, projets de délibérations et pièces jointes pour chaque affaire, dans le délai de 10 jours francs conformément aux dispositions du règlement intérieur du syndicat mixte.

Il propose de commencer par l'approbation du procès-verbal du Bureau syndical de 25 mars 2021.

*Le Bureau syndical approuve à l'unanimité*

#### Délibération n° 2021-21/BS : Opération de site pilote de La Bassée – acquisitions foncières

Frédéric MOLOSSI indique qu'il s'agit d'une délibération récurrente proposée dans le cadre de la réalisation du site pilote de la Bassée. Il rappelle la stratégie foncière de l'établissement et sa mise en application :

- **L'acquisition par voie amiable ou d'expropriation** des terrains nécessaires à l'implantation des talus-digues et des ouvrages hydrauliques ;
- **L'instauration d'une servitude d'utilité publique** de sur inondation permettant la mise en eau des terrains endigués, dont l'indemnisation sera fixée à l'amiable ou par voie de procédure ;
- **L'acquisition ou l'occupation temporaire**, par voie amiable, des terrains utiles à la réalisation des opérations de valorisation écologique.

À ce jour:

- 39,52% de la surface totale des terrains à acquérir au titre de l'implantation des talus-digues et des ouvrages hydrauliques ont donné lieu à un accord approuvé par l'EPTB ;
- 24,69% de la surface totale des terrains à acquérir ou à occuper au titre de la réalisation des opérations de valorisation écologique ont donné lieu à un accord approuvé par l'EPTB.

La valeur vénale retenue des acquisitions projetées pour la réalisation du projet est conforme à celle retenue par le service des Domaines.

Il est donc proposé de concrétiser les négociations foncières relatives aux parcelles visées dans le document de séance, à savoir :

- Des acquisitions au titre de la réalisation de l'espace endigué pour une valeur totale de 44 542€ ;
- Des acquisitions au titre des opérations de valorisation écologique pour une valeur totale de 11 126 €

Frédéric MOLOSSI propose de délibérer sur ces transactions, qui seront assorties des frais d'acte correspondants, et de l'autoriser à signer, lui ou son représentant, les promesses et actes à venir.

*Le Bureau syndical approuve à l'unanimité*

**Délibération n°2021-22/BS :** Convention de partenariat avec l'Association *Espaces* portant sur le soutien technique et financier à la cellule d'animation de l'association pour le contrat « Eau, trame verte § bleue, climat 2020-2024 »

**Frédéric MOLOSSI** indique que l'association *Espace* anime sur le territoire « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » une charte de l'eau (2013) associée à un outil opérationnel, le contrat de bassin (2014). Depuis 2013, l'EPTB est partenaire de l'Association *Espaces*, située dans les Yvelines et soutient les actions d'animation territoriale co financées par l'Agence de l'Eau et la Région Île-de-France

**Le Président** précise que les principales réalisations effectuées dans le cadre du contrat de bassin sont présentées dans le dossier de séance.

Ce contrat de bassin ayant pris fin au 31 décembre 2018, il est développé via un nouveau Contrat de territoire, le Contrat « Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 », en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.

Deux avenants aux conventions technique et financière ont été signés entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Association en 2019 et 2020.

Le dossier de séance présente le programme de ce nouveau contrat auquel Seine Grands Lacs souhaite s'associer en le signant et en renouvelant son partenariat avec l'Association *Espaces*, pour un coût annuel de 5 000 € autour des actions suivantes :

- Poursuite de l'animation territoriale avec la rencontre et la sensibilisation des acteurs territoriaux pour le contrat « Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 » ;
- Partage d'expériences et de connaissances entre les acteurs du territoire ;
- Développement de la culture du fleuve ;
- Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité et de la Trame verte et bleue.

**Frédéric MOLOSSI** ajoute que ce partenariat s'inscrit également dans un partenariat avec le SMSO, un syndicat qui œuvre sur une grande partie des Yvelines et qu'il travaille avec Daniel LEVEL, son Président, à renouveler le partenariat entre leurs deux établissements dans le cadre du renouvellement du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

*Le Bureau syndical approuve à l'unanimité*

**Délibération n°2021-23/BS :** Attribution d'une subvention au groupement des lieutenants de louveterie de l'Aube pour l'année 2021

**Frédéric MOLOSSI** rappelle que les lieutenants de louveterie sont organisés en association et nommés par le Préfet. Auxiliaires de l'État, ils sont préposés à la régulation des animaux nuisibles et à la destruction, dans l'intérêt public, de ceux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole. L'EPTB Seine Grands Lacs fait régulièrement appel à leurs services.

En lien avec les services de sécurité des ouvrages Seine et Aube, ils sont amenés à intervenir pour détruire des animaux nuisibles qui font peser un risque sur les installations de l'EPTB.

L'ensemble de ces actions contribuant à la sécurité de nos ouvrages, il est proposé d'apporter au groupement un soutien financier, à hauteur de 1 000,00 € pour l'année 2021

*Le Bureau syndical approuve à l'unanimité*

**Délibération n°2021-24/BS** : Convention de partenariat avec l'Association CAPDER, relative au Marathon du Der

**Frédéric MOLOSSI** indique que le 13 juin se déroulera la 8<sup>ème</sup> édition du marathon de la Région Grand-Est- Marathon du Der.

Cet événement réunit 1 200 coureurs, 15 000 spectateurs et plus de 200 bénévoles.

L'EPTB en est partenaire depuis 2017. C'est l'occasion de valoriser et de mieux faire connaître les rôles et missions de Seine Grands Lacs, la manifestation étant très bien couverte par la presse quotidienne régionale. Au titre de ce partenariat, l'EPTB versera à l'association 3 500 €.

*Le Bureau syndical approuve à l'unanimité*

**Délibération n°2021-25/BS** : Adhésion de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'Association française pour l'information géographique (AFIGéo)

**Frédéric MOLOSSI** rappelle que l'EPTB Seine Grands Lacs est engagé depuis de nombreuses années dans la mise en place et l'évolution de son système d'information géographique (SIG). L'institution a adhéré dès 2015 à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGéo), principale association d'ampleur nationale dédiée à l'information géographique, afin de bénéficier de son dynamisme et de ses apports

La cotisation à l'AFIGéo s'élève pour l'année 2021 à 680 €.

**François VAUGLIN** indique qu'il connaît bien cette association et salue la qualité de son travail interprofessionnel.

*Le Bureau syndical approuve à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h20.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis